Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502602-20260702-D2026_07_034-DE

Commune de Saint-Christophe-des-Bois (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 20 h 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.
Date de convocation : 25 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 11 Votants : 12
Présents : - COQUELIN Céline - DUHEM Philippe - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël - GROVALET Marie - GUÉRIN Yves - LE BOLLOC'H Ludovic - LEPESANT Laurence - de LOISY Olivier - PIGEON Myriam – PLANCHENAULT Stéphane
Absents excusés : MACÉ Nicole - POIRIER Pascal (pouvoir à GUÉRIN Yves) -
Absent :

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DUHEM Philippe a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 H 17

D2026-07-034 Parking rue du Bocage

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Vu la délibération D2025-05-024 du 15 mai 2025 portant sur l'achat de la parcelle ZE n° 0093 située au 2 rue du Bocage à M. Boxtale et les différentes transactions avec M. Coquelin Jérémy et Mme BOSCHER Amandine et M. GENEVEE Jean-Yves,

Vu le plan de bornage et le numérotage des nouvelles parcelles, notamment la parcelle ZE n° 0093p appartenant dorénavant à la Commune de Saint-Christophe-des-Bois,

Vu le projet de création de places de parking sur cette parcelle,

Vu la demande de M. SAUDRAIS Clément – 3 rue du Bocage souhaitant bénéficier de 2 places de parking dans le cadre de la rénovation de son habitation en 2 logements et l'obligation pour lui de disposer de 2 places de parking

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise** la création de places de parking sur la parcelle ZK n° 0093p rue du Bocage
- ✓ **Fixe** à 180 € /an chaque place de parking qui serait louée. Pour M. Saudrais, la location de 2 places de parking interviendrait à compter du 1er janvier 2027.
- ✓ **Autorise** la rédaction des baux chez le notaire,
- ✓ **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

MAIRIE de St CHRISTOPHE DES BOIS * 35210 *

M. le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.